

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 13 octobre 2021**

Objet : Marché de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le Département de la Corrèze – LOT 3 - Exonération totale des pénalités appliquées au titre des retards d'exécution du marché

L'an deux mille vingt et un, le treize octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quatre octobre 2021, se réunit en session ordinaire, en salle Lac de Causse au Conseil régional, site de Limoges, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 37 (dont 7 procurations) - 80 voix

Votants : 37 Pour soit 80 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Alain GRASS – (procuration donnée à Mme Faivre) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP
Mme Patricia BUISSON – (procuration donnée à Mme Rome) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Camille CARCAT – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) – 2 voix
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Delautrette) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mr Laurent GUINARD – (suppléant de Mr Peyresblanques) – 1 voix
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (procuration donnée à Mr Fleuryt) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) - 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (Procuration donnée à Mme Gentil) – 2 voix
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) - 1 voix
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) - 1 voix
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mr Bost) - 6 voix
Mr Daniel SOURTY (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Conseiller municipal CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combadé
Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président de la CC Noblat
Conseiller communautaire CC Val de Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) - 15 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) - 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix
Mr Guy MONTET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) - 15 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1^{ER} VP

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président Département Haute-Vienne
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

En raison de retards constatés dans l'exécution du marché sur le département de la Corrèze, le Titulaire du lot 3 s'est vu appliquer, conformément aux dispositions du marché, des **pénalités** à hauteur de **1 898 754,18 €**.

L'article 5.3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières fixe une clause d'exonération des pénalités permettant au Titulaire de voir toutes les pénalités annulées, s'il achève ses travaux au moins un mois avant l'échéance de fin de travaux, laquelle inclut la remise des Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE).

Initialement fixée au 31 mars 2021, l'échéance de fin de travaux a été **reportée au 31 juillet 2021** par l'avenant n°5, afin de tenir compte de l'impact de la crise sanitaire survenue en mars 2020.

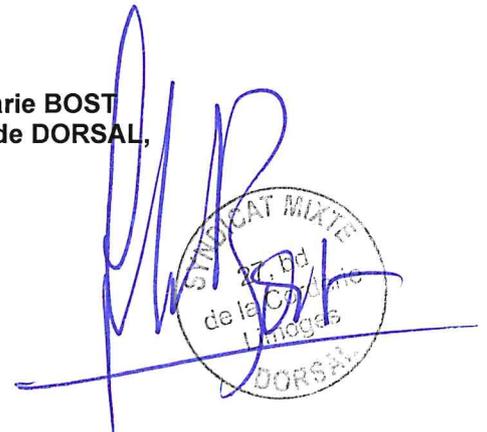
Cet avenant fixe également au 1^{er} juillet 2021, la date limite à respecter par le Titulaire pour bénéficier de la clause exonératoire des pénalités.

Le Titulaire ayant remis l'ensemble de ses DOE avant le 1^{er} juillet 2021, le montant des pénalités qui lui a été appliqué, doit lui être reversé.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'autoriser le remboursement des pénalités appliquées au Titulaire du lot 3 du marché Corrèze Jalon 1,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular stamp. The stamp contains the text: "SYNDICAT MIXTE de la Corrèze Limoges DORSAL". The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**



99_DE-067-258728658-20211013-CS100_D801-